



Haute Autorité  
pour la  
transparence  
de la vie publique

Synthèse  
du Rapport  
d'activité  
2025

# Les trois enseignements du rapport d'activité 2025

## 1 Une institution au cœur de la vie publique

En raison des événements politiques survenus en 2024, qui se sont poursuivis en 2025 avec la succession de plusieurs gouvernements, **les contrôles de la Haute Autorité ont atteint un niveau record en 2025**. La Haute Autorité a ainsi contrôlé 5 795 déclarations et rendu 641 avis sur des projets de mobilité professionnelle entre les secteurs public et privé. Ces chiffres témoignent du **rôle clé que la Haute Autorité occupe au cœur du fonctionnement de l'État** : garante de la probité des plus hauts responsables publics, elle intervient souvent dans des délais très contraints, pour contribuer au bon fonctionnement des institutions de la République.

## 2 De nouvelles responsabilités stratégiques

La loi du 25 juillet 2024 a confié à la Haute Autorité une nouvelle mission stratégique : **la transparence des actions d'influence menées pour le compte de mandants étrangers**. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le nouveau téléservice de déclaration Argos, créé à cet effet, est opérationnel. Toute personne ou organisation agissant pour le compte d'un mandant étranger afin d'influencer une décision ou une politique publique doit désormais s'y inscrire et déclarer ses activités trimestriellement. **La France rejoint ainsi les démocraties dotées d'outils modernes de protection face aux tentatives d'ingérence étrangère**, avec pour garantie une institution indépendante et collégiale.

## 3 Une doctrine consolidée et partagée

Comme le président de la Haute Autorité s'y était engagé, le rapport d'activité 2025 comprend, pour la première fois, une présentation thématique de la doctrine de la Haute Autorité en matière de mobilités entre les secteurs public et privé. L'objectif : **rendre les règles applicables plus lisibles pour les responsables publics, leurs administrations et les référents déontologues** et, ce faisant, renforcer la prévisibilité des décisions de l'institution dans le cadre d'une mobilité professionnelle depuis ou vers le secteur privé. Les décisions du Conseil d'État rendues à l'issue des recours exercés contre les avis de la Haute Autorité sont également présentées.

### Qu'est-ce que la doctrine de la Haute Autorité ?

Au fil de ses décisions, la Haute Autorité a progressivement construit **une doctrine pragmatique** : un ensemble de critères et de principes d'analyse qui guident ses avis déontologiques en matière de contrôle des mobilités entre secteurs public et

privé. Cette doctrine précise par exemple quand un organisme public doit être regardé comme une entreprise privée, ou dans quelles conditions une mobilité professionnelle expose son auteur à un risque pénal ou déontologique.

## BILAN CHIFFRÉ 2025 DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

### LE CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS DES RESPONSABLES PUBLICS

La Haute Autorité a reçu 10 362 déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts en 2025 et en a contrôlé 5 795, un niveau historique, en hausse de 13% par rapport à 2024, lié directement à la succession de plusieurs gouvernements et aux différents événements politiques survenus au cours de la période 2024-2025. À noter : 57 dossiers ont été transmis au parquet pour non-dépôt de déclaration, un chiffre sans précédent depuis la création de l'institution. 38,6 % des responsables publics contrôlés présentaient un risque de conflit d'intérêts, conduisant la Haute Autorité à leur recommander des mesures préventives. Au total, 3 626 déclarations ont été mises à la disposition du public, dont 2 319 directement en ligne (certaines déclarations ne sont consultables qu'en préfecture).

**10 362** déclarations reçues  
**5 795** contrôlées (+13 %)  
**57** dossiers transmis au parquet  
**38,6 %** des responsables publics contrôlés en risque de conflit d'intérêts, justifiant la formulation de recommandations par la Haute Autorité  
**3 626** déclarations mises à disposition du public, dont 2 319 consultables en ligne

### LE CONTRÔLE DES MOBILITÉS ENTRE SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

En 2025, ces contrôles restent très élevés, comme en 2024 : 641 avis ont été rendus sur des projets de mobilité professionnelle d'agents et de responsables publics. La part des avis sur des projets de reconversion dans le secteur privé représente plus de 60 % de ce total. Cette forte proportion s'explique par la succession de plusieurs gouvernements depuis la fin de l'année 2024, dont les répercussions en termes de mobilité se ressentent sur la durée. Malgré cette forte mobilisation, la Haute Autorité a systématiquement respecté ses délais légaux : 8,6 jours en moyenne pour les contrôles préalables à la nomination (délai imparti : 15 jours) et 46,8 jours pour les reconversions (délai imparti : 2 mois). À noter : 76,7 % des avis rendus étaient des avis de compatibilité avec réserves, et uniquement 3 % des avis d'incompatibilité.

**641** avis rendus dont plus de 60 % concernant des reconversions vers le privé  
**76,7 %** d'avis de compatibilité avec réserves  
**3 %** d'incompatibilité  
**Délai moyen de traitement :**  
**8,6** jours (nominations) et  
**46,8** jours (reconversions)

### L'ENCADREMENT DE LA REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS

Au 31 décembre 2025, 3 526 entités étaient inscrites sur le répertoire des représentants d'intérêts — un chiffre en croissance continue depuis 2017 — et plus de 107 000 fiches d'activités disponibles en accès libre sur le site Internet de la Haute Autorité. En 2025, l'institution a clôturé 174 contrôles et transmis 19 dossiers au parquet pour non-dépôt de déclaration d'activités et de moyens. Elle a également publié une analyse des actions de représentation d'intérêts des GAFAM menées entre 2020 et 2024.

**3 526** entités inscrites au répertoire  
**107 000** fiches d'activités en *open data*  
**174** contrôles clôturés  
**19** dossiers transmis au parquet

### LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, la Haute Autorité gère le répertoire de l'influence étrangère, Argos, dédié aux activités d'influence exercées pour le compte de mandants étrangers. Une importante campagne de sensibilisation a été conduite dès l'ouverture du dispositif. Fin 2025, 50 organismes avaient déjà été en contact avec la Haute Autorité au sujet de leur potentielle inscription sur le répertoire. Parallèlement, l'institution a examiné le risque d'influence étrangère dans 30 projets de mobilité d'anciens hauts responsables publics — une nouvelle dimension du contrôle des mobilités dont la doctrine continuera de s'étoffer en 2026.

**1<sup>er</sup> oct. 2025** : téléservice de déclaration Argos opérationnel  
**50** organismes en contact avec la Haute Autorité pour leur inscription  
**30** projets de mobilité examinés au regard du risque d'influence étrangère

# 2025, et après ?

Le rapport d'activité 2025 de la Haute Autorité est celui d'une institution qui, douze ans après sa création, a pleinement trouvé sa place dans le paysage institutionnel français. **Elle concourt quotidiennement à l'intégrité de la vie publique.**

Au-delà des chiffres, ce rapport témoigne de la maturité de l'institution, qui cherche à toujours mieux rendre compte de son action, notamment à travers **l'accès renforcé à sa doctrine**, au service de ceux qu'elle accompagne. En publiant pour la première fois un panel de résumés de ses avis de façon thématique, **elle fait le choix de la pédagogie, pour une meilleure compréhension de son rôle et de ses décisions.**

Dans un contexte démocratique où la défiance envers les institutions publiques reste élevée, la Haute Autorité incarne une réponse concrète et durable : **un contrôle rigoureux, indépendant et transparent**, exercé au quotidien. Son rayonnement croissant à l'échelle européenne et internationale confirme que ce modèle fait référence bien au-delà de nos frontières.

L'année 2026 s'annonce tout aussi exigeante : contrôle des premiers acteurs de l'influence étrangère, élections municipales et sénatoriales, intégration des récentes évolutions normatives intervenues dans son champ de compétences. La Haute Autorité y fera face avec la même rigueur et la même énergie.

## La Haute Autorité en bref

Créée par la loi du 11 octobre 2013, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique veille au respect de leurs obligations déontologiques par les responsables et agents publics et contribue à prévenir les conflits d'intérêts.

### MISSIONS PRINCIPALES



**Contrôle des déclarations de patrimoine et d'intérêts de responsables publics**



**Contrôle des mobilités entre secteurs public et privé**



**Encadrement des représentants d'intérêts**



**Encadrement des activités d'influence étrangère**

### Jean Maïa

*président de la Haute Autorité*



Jean Maïa a été nommé président de la Haute Autorité le 1<sup>er</sup> avril 2025. Ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel et conseiller d'État, il entend poursuivre le développement des missions de l'institution et renforcer la lisibilité de son action.

En accompagnant les responsables publics dans l'accomplissement de leurs obligations et en assurant la transparence de certaines informations, **la Haute Autorité contribue à renforcer l'intégrité de la vie publique et, par là, la confiance des citoyens dans les institutions.**